

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 27 mars 2018**

Objet : Adoption d'une convention de prestation de service « Etudes et conseil RH » et du tarif de cette prestation

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mardi 27 mars deux mil dix-huit à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 19 mars 2018, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Fernand BERSON, Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Monsieur Jean-Luc CADDEDU, Madame Christine CERRIGONE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Didier DOUSSET, Madame Lamya KIROUANI (départ à 12h43, jusqu'au point 7.4 inclus), Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Hervé LIEVRE, Monsieur Anthony MANGIN, Madame Carole RUCKERT,

Avait donné procuration : Monsieur Patrice CALMEJANE à Madame Christine CERRIGONE, Monsieur Gérard LAMBERT à Madame Catherine DESPRES, Monsieur Philippe LAURENT à Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Christophe PROVOT à Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Didier SEGAL-SAUREL à Madame Carole RUCKERT,

Etaient absents et excusés : Madame Jeanne BECART, Monsieur Richard DOMPS, Monsieur Frédéric MOLOSSI, Monsieur Philippe PEMEZEC, Monsieur Yves PERREE, Monsieur Didier ROUSSEL, Monsieur Saïd SADAoui, Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Nadia SEISEN, Madame Sophie VALLY, Monsieur André VEYSSIERE.

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Aurore BARTHEL directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Mme Sarah DELANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Cécile BEDOUIN-LIMMOIS, directrice de l'administration et des finances, M. Wilfrid GERBER, directeur de la communication, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Adoption d'une convention de prestation de service « Etudes et conseil RH » et du tarif de cette prestation

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et plus précisément son article 25 autorisant les centres de gestion à assurer toute tâche administrative et des missions de conseil en organisation pour les collectivités et établissements, à la demande de ces collectivités et établissements,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale et notamment son article 27 qui prévoit que le conseil d'administration approuve les conditions générales de tarification des prestations de service et des projets de convention,

Considérant que la prestation d'études et de conseil en ressources humaines répond à une demande des collectivités et établissements publics de la petite couronne,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1 : d'adopter les termes de la convention de prestation d'études et conseil RH ci-annexée.

Article 2 : de fixer le tarif de la prestation d'études et conseil RH comme suit : 800 euros par jour.

Article 3 : d'autoriser le Président du CIG à signer les conventions à venir avec les collectivités et établissements publics de la petite couronne qui solliciteraient une prestation d'études et conseil RH.

Le Président,

Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne